

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	13 février 2026
Membres en exercice :	26
Présents :	23
Qui ont pris part à la délibération :	24

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Emilie CHABRIER, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Frédéric LATIEULE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

04-AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE « LOCAL COMMERCIAL CAFE RESTAURANT DE BALSAC »
--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac » de l'exercice 2025 :

Le résultat de la section de fonctionnement s'analyse ainsi :		
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2025	13 299.00 €	
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025	10 989.17 €	
= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	2 309.83 €	
+ Résultat de fonctionnement 2024 reporté sur 2025	28 304.58	
Soit un résultat de fonctionnement de 2025 cumulé à affecter en 2026 :	30 614.41 €	A
Le résultat de la section d'investissement s'analyse ainsi :	0.00 €	
Recettes d'investissement de l'exercice 2025	0.00 €	
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2025	0.00 €	
= Résultat d'investissement de l'exercice 2025	0.00 €	
+ Résultat d'investissement 2024 reporté sur 2025	0.00 €	
Soit un résultat d'investissement de 2025 à reporter en 2026 :	0.00 €	B
Recettes d'investissement de 2025 restant à réaliser sur 2026	0.00 €	
- Dépenses d'investissement 2025 restant à réaliser sur 2026	0.00 €	

Soit un résultat d'investissement des restes à réaliser de 2025 sur 2026 :	0.00 €	C
Soit un Résultat d'investissement 2025 cumulé y compris les restes à réaliser (compte 001 Dépenses d'investissement)	0.00 €	D= B+C
BESOIN DE FINANCEMENT		
1/ Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement)	0.00 €	E
2/ Report en recettes de fonctionnement R002 (F=A-D)	30 614.41 €	

Le secrétaire de séance,
 Signé, Philippe TABARDEL
 Acte dématérialisé

Le Maire,
 Signé, Patrick GAYRARD
 Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la
 présente délibération
 Publiée le 09/03/2026
 Transmise en Préfecture le
 09/03/2026

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>